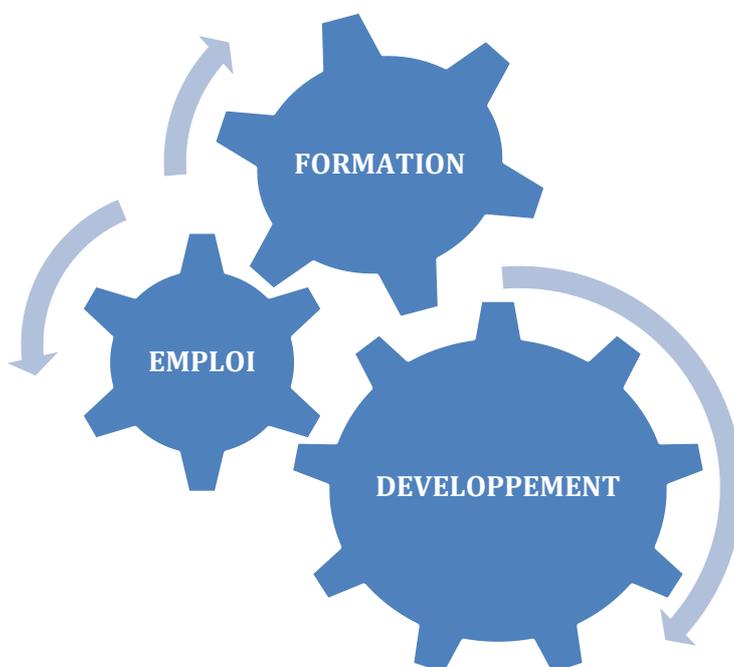


STRATEGIE DE PROFESSIONNALISATION

La Professionnalisation de notre réseau :

levier nécessaire pour accompagner la mise en œuvre du projet fédéral

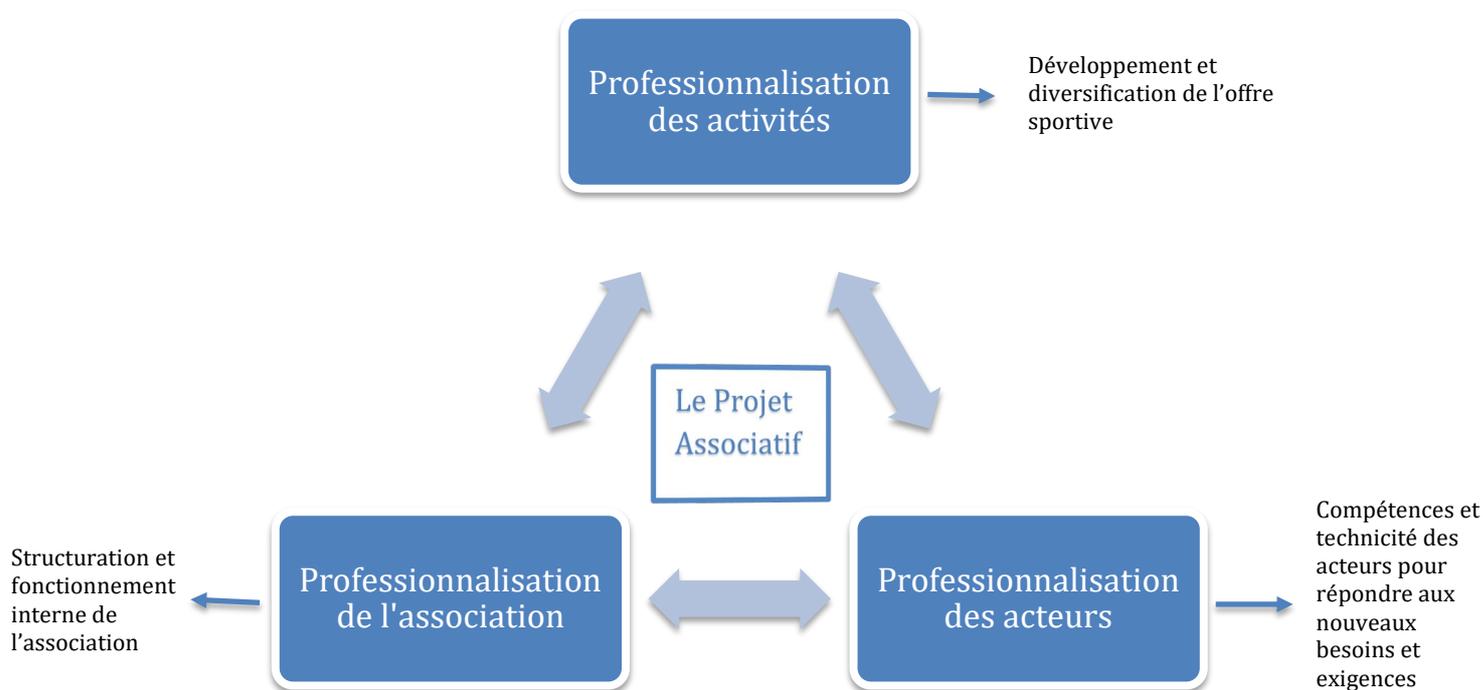


Le projet fédéral 2020-2024 place la professionnalisation au centre de ses priorités. Cela en fait un enjeu de développement optimal de la Fédération pour les années à venir.

La professionnalisation doit faire l'objet d'une approche globale ne se limitant pas à une approche centrée uniquement sur l'emploi.

Ainsi, la professionnalisation est l'imbrication de **3 dimensions** :

- **la structure** : organisation du fonctionnement interne de la structure favorisant la mise en œuvre du projet de l'association ;
- **les activités** : définition d'un projet associatif en cohérence avec le contexte socio-économique, politique, etc... ;
- **les acteurs/intervenants** : développement des compétences des acteurs (formation et certification).



Source : CRDLA

La professionnalisation de notre réseau, dont l'impact est transversal au projet fédéral, est un levier de structuration et de développement des organes déconcentrés et clubs affiliés.

LE PROJET

**Enjeu : développement quantitatif et qualitatif des disciplines Roller ,
Skateboard et Trottinette**

Objectifs :

Structurer les territoires en accompagnant (soutenant) le recrutement d'intervenants qualifiés ou le renforcement des compétences des intervenants en poste

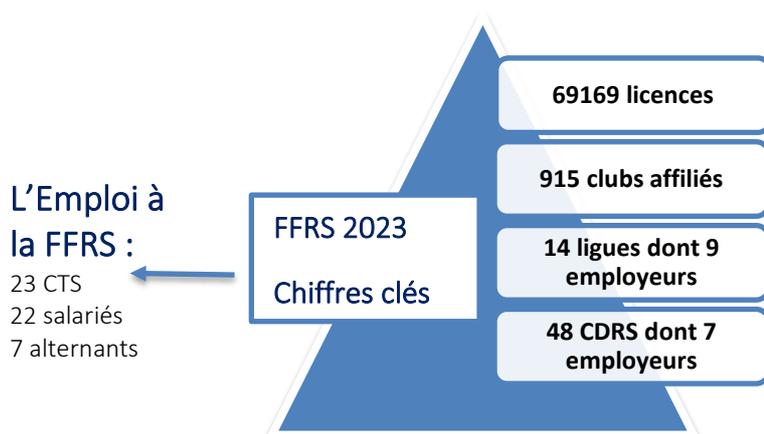
Renforcer l'agilité des structures affiliées en les accompagnant dans la construction d'un véritable projet associatif, dans un environnement évolutif et concurrentiel

Encourager les clubs à
-accueillir des volontaires
- former les intervenants
-recruter des intervenants qualifiés

Accompagner les clubs dans le déploiement des outils fédéraux pour favoriser une offre d'activités de qualité

Suite à la présentation des enjeux et objectifs liés à la professionnalisation des structures affiliées à la FFRS, il est nécessaire de réaliser l'état des lieux (I) des activités, de l'encadrement bénévole et professionnel dans les structures affiliées pour mieux définir les besoins et par-là même la stratégie de professionnalisation (II). Des orientations sont ainsi définies (III).

I - Etat des lieux de l'Emploi : résultats des enquêtes Clubs et professionnels (CERES_Avril 2021)



Le Service Emploi de la FFRS accompagne et soutient la professionnalisation de ses structures à travers des outils existants et en cours de construction : dispositifs d'aides aux associations, veille sociale et institutionnelle (diffusion aux réseaux des clubs employeurs des professionnels), le partage d'expériences de terrain (diffusion de modèle économique des clubs ayant pérennisé leur emploi), la bourse de l'emploi, etc...

La typologie des clubs de la FFRS (Enquête CERES – Avril 2021)

Une large enquête a été menée dans les 14 territoires de mars 2022 à mars 2023 en collaboration avec les Ligues.

Sur 855 clubs, 412 ont répondu, soit un taux de réponse de 48%.

Les enjeux de l'analyse : mieux connaître les clubs affiliés pour mieux les accompagner à se développer, se structurer et se professionnaliser.

- déterminer une typologie de profils de clubs,
- réaliser un état des lieux national ainsi qu'un état des lieux de chaque territoire : image du territoire,
- diffuser des outils et des informations ciblés via les profils de clubs définis à l'issue de l'enquête
- mise en place d'un accompagnement individualisé grâce aux problématiques rencontrées et actions prioritaires énoncées par les clubs et identifiées lors de l'enquête,
- analyser les profils des clubs qui n'ont pas souhaité répondre à l'enquête ainsi que ceux qui n'ont pas répondu et ce malgré plusieurs relances des volontaires en service civique.

L'analyse de cette enquête 2023 est en cours

Tableau synthétique de l'enquête Emploi 2021 :

	Clubs amateurs	Clubs en voie de professionnalisation	Clubs professionnalisés	Clubs dits Grandes structures
Nombre de licenciés	-40 licenciés	40-100 licenciés	+ 100 licenciés	
Budget annuel	< à 15000 €	16 000 à 45 000€	46000 à 100 000 €	< 100 000 €
Ressources humaines	Bénévoles uniquement	Au moins 1 travailleur indépendant	Au moins 1 salarié	Plusieurs salariés et travailleurs indépendants
Représentativité des clubs FFRS	52%	20 %	28,4%	
Bénévolat	93 % des clubs ont recours à des bénévoles Moyenne de bénévole par club est de 12,4			
Emploi enquête échantillon (141 clubs)	0	14 ETP	61,5 ETP	
Emploi – Extrapolation Enquête (855 clubs affiliés)	0	94 ETP	296 ETP	
Nombres de clubs non employeurs / employeurs (Extrapolation)	446 clubs n'ont pas recours à des professionnels	409 clubs ont recours à des professionnels		

Activités proposées	Initiation dans une discipline Ecole de patinage jeune / adultes, Entraînements compétitions adultes	
		Encadrement scolaire Encadrement périscolaire et Centre de Loisirs Entraînement-compétitions des jeunes, Interventions et prestations ponctuelles (Entreprise) Encadrement Loisirs bien être Organisation d'événements et de compétitions Coordination technique et pédagogique du club

Les problématiques rencontrées :

- Le temps partiel : 75 % des professionnels intervenant dans les clubs affiliés exercent à temps partiel (activité partielle subie).
- Les difficultés des clubs à rechercher des ressources supplémentaires (subvention/partenariat/prestation).
- Des ressources financières insuffisantes pour permettre le recrutement d'intervenant (situation partagée par 66% des clubs non-employeurs).
- Les freins psychologiques qui entraînent l'hésitation des dirigeants à endosser la fonction de dirigeant employeur (multiplicité des compétences et connaissances nécessaires).
- La connaissance incomplète de l'offre de formation à destination des dirigeants bénévoles et encadrants bénévoles et professionnels.

Les perspectives d'évolution en termes d'emplois :

Les perspectives d'emploi exposées par la CERES, dans le cadre de l'analyse de cette enquête, mettent en évidence :

- 274 clubs souhaitent embaucher un intervenant (animateur/moniteur/entraîneur/agent de développement) d'ici 2 ans dont 73% à temps partiel soit 194 clubs.
- 397 clubs envisagent de proposer une formation à leurs salariés (87% en formation CQP Roller/skateboard et 17% en formation DEJEPS)

L'état des lieux de l'emploi associé aux problématiques rencontrées par les clubs et à leurs perspectives d'évolution, contribuent à la définition des orientations en matière de professionnalisation.

Ainsi, la professionnalisation des Ligues, Comités départementaux et Clubs, axée sur la structuration et le développement des territoires, doit être encouragée prioritairement en accompagnant et en soutenant les projets de formation des intervenants, de création d'emploi, de consolidation/pérennisation des emplois existants.

II – les orientations de la stratégie de professionnalisation 2021-2024

L'enjeu : la professionnalisation des structures, des activités et des intervenants au service de la structuration des territoires pour favoriser le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale

La définition de cet enjeu met en évidence la forte imbrication de 3 domaines d'interventions : Formation-Emploi- Développement

Les orientations de la stratégie de professionnalisation autour de 5 axes :

1- Encourager la formation des jeunes dans le cadre notamment de l'alternance pour favoriser l'insertion professionnelle.

Il s'agira prioritairement de soutenir les clubs, ligues et comités départementaux recrutant :

- des alternants :
 - en contrat d'apprentissage dans le cadre des formations : DEJEPS roller et Skateboard ; DESJEPS roller et skateboard ; BPJEPS APT associé à l'obtention d'un diplôme BIF/BEF1.
 - en contrat de professionnalisation dans le cadre de la formation CQP Moniteur de sports à roulettes.
- des licenciés en formation CQP moniteur de roller/Skate. La fédération propose des tarifs préférentiels pour financer la formation CQP des stagiaires licenciés dans une de ses structures affiliées.

Les missions proposées à ces stagiaires en formation seront prioritairement axées sur l'encadrement sportif, l'animation et le développement des activités de la structure associative.

2- Encourager le développement de missions de service civique dans les clubs, ligues et comités départementaux.

La fédération porte un agrément pour 2 missions :

Mission Ligue/CDRS : Promouvoir la pratique du roller, du skateboard et/ou de la trottinette auprès de publics éloignés dans différents clubs du territoire - Génération 2024

Missions Club : Promouvoir la pratique du roller, du skateboard et/ou de la trottinette au sein d'un club et auprès de publics éloignés - Génération 2024.

La FFRS accompagne les clubs, ligues et comités départementaux accueillant des volontaires dans le cadre de missions de services civiques, en conservant la gestion du volet administratif, des Formations civiques et citoyennes, des bilans d'étapes ainsi que du projet d'avenir personnel et professionnel.

Ces missions ont pour objectif de permettre aux jeunes de gagner en expériences et en compétences au travers d'une mission d'utilité sociale. Ils découvrent ainsi la structure associative et les métiers associés. Durant cette mission, la fédération proposera aux volontaires de suivre une formation fédérale (BIF ou BEF1). Dans le cadre de la définition de leur projet professionnel, les volontaires pourront ainsi envisager une formation professionnelle en lien avec ces métiers.

3- Encourager la création ou pérennisation de postes d'animateurs /entraîneurs sportifs dans les clubs.

Profil d'animateur (diplômé notamment CQP/BPJEPS/Licence STAPS) : il interviendra sur les missions d'initiation/école de roller/skateboard et/ou bien-être/loisirs/ intervention dans les écoles sur le temps scolaire, dans les centres de loisirs (temps périscolaire).

Profil d'entraîneur sportif / coordonnateur administratif et pédagogique (diplômé DEJEPS/DESJEPS BEES1/BEES2) : il interviendra sur le volet entraînement/animation ainsi que le volet coordination/encadrement pédagogique du club.

4- Accompagner le recrutement de professionnels dans le cadre du dispositif 1000 emplois socio sportifs- PSF 2024 en lien avec le dispositif des Clubs Sportifs Engagés.

Les clubs devront recruter un professionnel ou mobiliser un emploi existant dans la structure sur les missions suivantes :

- animer sur le temps scolaire, périscolaires et vacances apprenantes dans des quartiers prioritaires
- animer des dispositifs de repérage et de remobilisation en lien avec France Travail et les acteurs de la politique de la ville.

Ces professionnels devront s'engager dans un parcours de formation en lien avec l'encadrement de publics fragilisé ou éloignés dans l'éducation et l'insertion par le sport

La FFRS s'engage à accompagner les professionnels en lien avec l'AFDAS à s'inscrire dans une formation type « Coacher l'insertion professionnelle par le sport ».

La FFRS s'engage au sein du dispositif « Les clubs sportifs engagés » et invite et accompagne tous ses clubs qui mènent des actions en lien avec l'insertion sociale et professionnelle par le sport ou qui souhaitent mener des actions ou soutenir des dispositifs dans ce secteur en 2024 à rejoindre la communauté des clubs sportifs engagés

5- Encourager la création ou pérennisation (consolidation) de poste d'agent de développement / conseiller territorial dans les ligues et comités départementaux. (Pour rappel, les aides à l'emploi et à l'apprentissage restent gérées par les services déconcentrés de l'Etat : les DRAJES)

Profil d'agent de développement/conseiller territorial (diplômé a minima niveau V) :

Il interviendra sur les missions de structuration et de développement du territoire :

- Créer un véritable réseau des clubs du territoire
- Assister et conseiller les dirigeants dans la définition du projet de l'association
- Accompagner le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale dans les territoires (diversification de l'offre de pratique, encourager la formation des intervenants et la création d'emplois)
- Contribuer à la mise en place dans le territoire des actions de promotion des disciplines roller, skateboard et trottinette. Former les dirigeants de clubs à la communication notamment par les médias sociaux
- Aider et former les clubs à la rédaction des dossiers de demande de subvention

- Développer et animer des partenariats avec le mouvement sportif, et les instances partenaires locales (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, etc...)

Ces créations ou pérennisations de conseiller technique dans les ligues sont également soutenues par la fédération dans le cadre de conventionnements Ligues -FFRS. Les fiches de postes des agents recrutés sont ainsi co-construites.

Le cadre général : Il s'agit d'inciter à la mise en œuvre au niveau territorial d'activités nationales telles que :

- La formation des acteurs (bénévole et/ou professionnel)
- La structuration des territoires : accompagnement des clubs qui envisageaient de recruter un salarié (emploi)
- La diversification de l'offre de pratique / développement d'une offre de pratique grand public

Ces conventions sont signées individuellement avec chaque Ligue

Des objectifs et des critères d'évaluation sont co-construits et définis avec chacun des territoires. Les objectifs définis seront S.M.A.R.T, c'est-à-dire : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définis.

Il s'agira d'adapter et de faire évoluer la convention en fonction des spécificités et des besoins émergents sur le territoire concerné.

Indicateurs de performance (seront fonction des objectifs définis pour chaque territoire) :

- Augmentation du nombre de clubs
- Augmentation du nombre de licenciés
- Augmentation du nombre d'activités promotionnelles pilotées
- Augmentation du nombre d'interventions des clubs dans les écoles
- Augmentation du nombre de formations BIF/ BEF1 (CQP) mises en place sur le territoire
- Nombre de clubs accompagnés dans la mise en œuvre des outils de développement fédéraux
- Nombre de clubs accompagnés dans le cadre de la définition du projet associatif
- Nombre de clubs accompagnés et orientés vers les dispositifs d'emploi et nombre de créations d'emplois sur le territoire à temps plein ou temps partiel (PST).

Evolution 2021-2024

- 2021/2022 : conventionnement avec 4 Ligues
- 2023/2024 : mise en place des conventions de coopération territoriale établies avec l'ensemble des Ligues FFRS

Moyens humains :

La FFRS : pilote, coordonne le projet de structuration des territoires et crée un véritable réseau des ligues pour les accompagner et les soutenir dans leurs actions. Les CTS accompagnent la structuration et le développement des Ligues dans le cadre de la territorialisation.

Moyens financiers : participation fédérale dans le cadre des conventions annuelles reconductibles selon des critères définis.

Les conditions de reconduction de la convention sont définies suite à une phase d'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs à partir des indicateurs de performance, suivie de réajustements si nécessaire.

III - Calendrier : une professionnalisation par étape

- 1 Réalisation de l'état des lieux des activités et des ressources humaines (bénévoles/professionnels) dans les structures affiliées à la FFRS et mise en place d'un observatoire (Enquête Clubs mars 2022 à mars 2023)
- 2 Professionnalisation des territoires (maillage territorial) notamment par le recrutement d'agent de développement ou conseiller technique de Ligues/CDRS pour favoriser le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale par un travail d'accompagnement des clubs.
- 3 Professionnalisation des structures (clubs), des projets (activités) et des intervenants, et ce à l'appui de la formation, de l'emploi et des projets de développement (outils clé en main). L'objectif premier étant de recruter et fidéliser pour augmenter le nombre de licenciés.

Il sera donc nécessaire d'aider les clubs en les accompagnant individuellement dans cette démarche de professionnalisation.

A l'appui des conseillers territoriaux de Ligue, la FFRS, Ligues, CDRS contribuent à la structuration et au développement des clubs via les actions suivantes (non exhaustives) :

- Accompagner individuellement le club à définir ses besoins
- Aider à la construction du projet Club et/ou orienter vers les instances partenaires pouvant l'accompagner lorsque cela est nécessaire.
- Orienter vers les dispositifs d'aides spécifiques à la situation du club.
- Faire connaître les partenaires et acteurs locaux (CDOS, CROS, DRAJES, etc...) ressources dans ces domaines.
- Accompagner le club lors du recrutement d'intervenants qualifiés (modèle économique) en orientant vers les dispositifs d'aides.
- Encourager la mutualisation des emplois entre clubs mais aussi entre clubs et organes déconcentrés.
- Encourager la formation des encadrants bénévoles et professionnels.
- Proposer des formations pour les bénévoles et/ou professionnels de la structure (communication/ comptabilité/ demande de subvention, etc...) ou orienter vers les CDOS et CROS très actifs sur ces aspects de formation comptabilité/communication/etc...
- Faciliter l'accès à des outils administratifs (ouverture compte Office 365 : 1 par ligue (Teams pour visio-conférence), comptabilité, gestion RH etc...).
- Aider à la mise en œuvre des projets de développement fédéraux (projets clés en main) favorisant le recrutement et la fidélisation des pratiquants.
- Aider aux démarches de demande de subvention (PSF, PST, aides régionales, dispositif d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle, etc...)
- Proposer des tarifs préférentiels pour l'accès aux formations.

La Fédération pilote ce projet au niveau national. Elle assure l'animation du réseau des Conseillers de ligues (CTL), favorisant ainsi la cohérence et les échanges de bonnes pratiques ainsi que le maintien des compétences.

Dans un premier temps la Fédération effectue cet accompagnement individuel des clubs. Dès lors que la Ligue ou le CDRS se professionnalise, ces missions d'accompagnement et de conseils sont menées par le ou les conseillers territoriaux de Ligues ou CDRS sur leur territoire.

Par ailleurs, la Fédération apporte un soutien au CTL grâce au déploiement de volontaires en service civique dont les missions sont prioritairement orientées vers le développement des clubs (accompagner les clubs en fonction de leurs besoins).

Conclusion

Cette définition de la stratégie de professionnalisation doit permettre à la fédération de :

- Fixer les objectifs qualitatifs et quantitatifs en termes de professionnalisation de ses structures affiliées et ainsi réaliser un véritable maillage du territoire.
- Emettre, dans le cadre de la campagne PST annuelle, un avis sur les dossiers de demande d'aide au titre de l'apprentissage et de la création ou consolidation d'emploi (plateforme OSIRIS).
- S'appuyer sur le dispositif PSF afin que ces actions viennent renforcer le dispositif d'emploi en permettant aux structures de trouver des financements complémentaires pour mener à bien leurs actions de développement.